

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°8 du 15 février 2013

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°46

ARRÊTÉ N° 253/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
modifiant l'arrêté n° 1148/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 27 février 2012 portant création du cercle de la base de défense
de Tours.

Du 17 janvier 2013

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale »*.

ARRÊTÉ N° 253/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 1148/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 27 février 2012 portant création du cercle de la base de défense de Tours.

Du 17 janvier 2013

NOR D E F E 1 3 5 0 1 0 1 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Arrêté n° 1148/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 27 février 2012 (BOC N° 18 du 19 avril 2012, texte 10 ; BOEM 135.2, 145.1, 724.1.2).

Référence de publication : BOC N°8 du 15 février 2013, texte 46.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté n° 1148/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 27 février 2012 portant création du cercle de la base de défense de Tours,

Arrête :

L'arrêté n° 1148/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 27 février 2012 est modifié comme suit :

Art. 1^{er}. Après l'article 2., il est inséré un article 2-1. ainsi rédigé :

« Art. 2-1. Le cercle de la base de défense de Tours comprend des unités de gestion (UG) détaillées en annexe. ».

Art. 2. Après l'article 3., il est inséré un article 3-1. ainsi rédigé :

« Les stocks de denrées et de boissons détenus par les services chargés de la restauration sur la base aérienne 705 de Tours et dans le détachement air 273 de Romorantin-Lanthenay sont transférés en toute propriété au cercle de la base de défense de Tours aux dates officielles de cessation de ces activités de restauration en régie, à l'exception des stocks de rations alimentaires conditionnées. ».

Art. 3. Ajouter l'annexe ci-jointe.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

ANNEXE.
LISTE DES UNITÉS DE GESTION.

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE TOURS.
Direction des ressources humaines de l'armée de terre.
Base aérienne 273 - Tours.
UG interarmées.